



BARÈME D'HONORAIRES DE VENTE

MONTANT NET VENDEUR TTC	POURCENTAGE D'HONORAIRES TTC
Forfait minimum de 5000€ pour les transactions jusqu'à 50 000€	
De 0 à 60 000€	10%
De 60 001€ à 90 000€	9%
De 90 001 à 150 000€	8%
De 150 001€ à 200 000€	7%
De 200 001€ à 280 000€	6%
De 280 001€ à 500 000€	5,5%
À partir de 500 001€	4,5%

Ces honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue par le mandat de vente.

Il est précisé que les prix pratiqués sur ce barème doivent être appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiques suivant note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.